



Fédération
Française de
BONSAÏ

Examen de : « Formateur national »

Le candidat s'engage à respecter le règlement : pour cela il apposera sa signature avec la mention « lu et approuvé » sur la page 3 de ce présent formulaire.

LE CANDIDAT

- accepte la décision des juges et s'engage à ne pas entamer de polémique.
- devra rester courtois envers les juges ou les autres candidats.
- s'engage, après obtention de son diplôme, à mettre pendant trois ans minimum (sur la base de 12 journées ou 6 week-ends par an) ses connaissances au service de la FFB, bénévolement (seuls les frais de logement, repas et déplacements seront remboursés sur la base des tarifs FFB).
- s'engage à être présent à tous les congrès ou manifestations organisés par la FFB en présentant des arbres, en animant les activités proposées aux adhérents FFB durant ces manifestations.

NB : Toute incorrection flagrante pourra entraîner l'exclusion immédiate du candidat. En cas de conflit, seul le conseil d'administration de la FFB pourra statuer sur les suites à donner.

Il sera sollicité par la FFB pour des animations ou des jugements au niveau national et international.

Il fera partie du Collège des Juges et Formateurs régionaux et nationaux et prendra part aux décisions concernant l'Ecole Française du Bonsaï.

Ce degré est celui d'un amateur expérimenté, particulièrement compétent et créatif.

Sa compétence l'autorise à former des candidats aux degrés de Formateur de club et Formateur régional et à intervenir dans des manifestations nationales ou internationales.

Il est membre de droit du collège des Juges et Formateurs de la FFB.

Cette certification est attribuée à l'issue d'un examen national organisé à l'initiative du Collège, lorsqu'il estime après contrôle, qu'il existe un nombre suffisant de candidats ayant le niveau requis.

A cet effet, les futurs candidats qui manifesteront leur intention de se présenter au degré de Formateur national devront soumettre au collège un dossier contenant les photos des arbres qu'ils compteront présenter.

Ce dossier pourra aussi contenir des informations que le candidat jugera utiles de présenter sur son travail technique, artistique ou pédagogique dans le domaine du bonsaï.

L'examen est ouvert exclusivement aux candidats titulaires du degré de Formateur régional depuis un an minimum.

L'inscription devra être transmise au moins six mois avant la date de l'examen pour permettre l'organisation de la visite chez le candidat.

CONTENU DU CONTROLE

Pendant les mois de préparation, les membres du jury pourront se rendre chez le candidat afin de se rendre compte de l'état de ses arbres en culture et en formation, ce qui donnera une bonne idée sur le niveau technique et artistique du candidat.

1- Rédaction et soutenance d'un mémoire.

Quelques mois avant l'épreuve, un tuteur (membre du jury) sera désigné au candidat. Le candidat lui soumettra un sujet qu'il juge utile au Bonsaï et à la formation en général.

Le tuteur validera le sujet et le candidat rédigera un mémoire sur ce sujet et l'adressera au responsable du collège au plus tard un mois avant la date de l'examen.

Le jour de l'examen, il soutiendra son mémoire en public et les membres du jury pourront lui poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles. En cas de réussite à l'épreuve, le mémoire deviendra la propriété de la FFB et pourra être utilisé par elle comme support de formation dans le cadre de l'école française du bonsaï.

Le jury appréciera si l'épreuve est réussie ou non.

2- Présentation de 5 arbres de formes différentes, sans contrainte d'espèces, dans les conditions d'une exposition.

La présentation, la conduite de la forme et l'entretien des bonsaï présentés devront être l'œuvre du candidat.

Les arbres achetés devront avoir été travaillés par le candidat pendant un minimum de cinq ans.

Un dossier de travail enrichi de photos sera exigé par le jury.

Jugement par le jury de l'ensemble des cinq arbres.

Ce Jugement est effectué conformément au règlement spécifique.

Le jury appréciera si l'épreuve est réussie ou non.

3- Esthétique :

Le candidat fera l'étude esthétique complète de l'un des cinq arbres, choisi par le Jury

Durée de 15 à 30 minutes. Epreuve orale et publique.

Le jury appréciera si l'épreuve est réussie ou non.

4- Un atelier libre de création :

Chaque candidat travaille un plant de pépinière, non travaillé au préalable, fourni par la FFB*. Ce plan ne doit comporter aucune trace de travail préalable tel que taille ou ligature.

La durée de cet atelier est limitée à 3 H. Il se déroule en présence d'un public, ce dernier s'imposant le silence et s'interdisant tout ce qui pourrait gêner la tranquillité des candidats, lors de toutes les épreuves.

Le candidat commenterà brièvement son travail pour le public.

Le jury devra questionner le candidat, au moment qu'il jugera opportun.

Pas de mise en pot.

Le jury se prononcera en fonction du résultat et en tenant compte de l'état initial de l'arbre.

Le jury appréciera si l'épreuve est réussie ou non.

Les quatre épreuves ont le même coefficient d'importance. (25%).

Le jury les note globalement et le résultat est acquis sur délibération.

Le jury estime si l'ensemble est conforme au degré de Formateur national ou non.

Chacune des quatre épreuves est éliminatoire.

En cas d'échec final, toute épreuve ayant été considérée par le jury comme réussie sera acquise pendant une durée de trois ans.

Seules les épreuves insuffisantes seront à représenter.

La réussite du contrôle implique que les quatre épreuves soient réussies.

*Les arbres seront achetés par les organisateurs de la manifestation, aux frais de la FFB, sur recommandation d'un responsable du collège des Juges et Formateurs.

Tous les arbres seront d'espèces et de forces identiques.